

# PF DES 3 BOULEVARDS

72 rue charlieu

42300 Roanne

Tel : 04.82.35.05.75 Fax : 04.82.79.99.80

EUR au capital de 10 000 EUROS Euros

RCS : ROANNE

SIRET : 80817680400017 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR 60 808176804

N° d'habilitation : 15 42 02 80 N° ORIAS : 15 003 832

Responsable légal : JACQUEMOT ALEXIS

Obsèques de : Monsieur DUPONT Régis

Né le : 01/10/2020

Décédé le : 10/10/2020 à ROANNE

M. DEVIS TYPE

42300 ROANNE

*INHUMATION*

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

**DEVIS N° 000001798**

Code client : 9DEVIS TYPE

Date: 01/01/2022

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €	MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	187,50	225,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse	20,00	20,00
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRES (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation	300,00	300,00			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES €	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €	MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour	172,73	190,00						
<b>3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>								
Cercueil Cercueil Crémation PIVOINE Cercueil en pin massif 22 mm - 4 poignées	625,00	750,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Plaque d'identité apposée sur le cercueil								
Capiton	58,33	70,00						
<b>4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>								
Personnel	79,17	95,00						
<b>5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
<b>6- CEREMONIE FUNERAIRE</b>								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	354,55	390,00						
Personnel (dont 1 porteurs)	300,00	360,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances	45,83	55,00	Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
<b>7- INHUMATION</b>								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES €	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €	MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>8- CREMATION</b>								
Crémation						Taxes municipales pour crémation	531,60	531,60
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					

**Validité de devis : 2 mois**

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M.  
DUPONT Régis en qualité de Conjoint

**TOTAL hors taxes :** 2674,70

**TVA :** 311,90

**TOTAL toutes taxes comprises :** 2986,60

**Bon pour accord**

**Signature :**

***Vous avez été reçu par ALEXIS JACQUEMOT***

\* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)

- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

\* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

## CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.